



# Secteurs prioritaires

Subsides mission consultance – Région Bruxelles Capitale



- Industrie et artisanat (codes NACE-BEL 10.110 à 33.200 et 95)
- Gestion de l'environnement (codes NACE-BEL 37.000 à 39.000)
- Horeca et tourisme (codes NACE-BEL 55.100 à 56.309 et 79)
- Commerce de détail (codes NACE-BEL 47.111 à 47.990)
- Rénovation de bâtiments : travaux d'installation ou de finition (codes NACE-BEL 43.211 à 43.999)
- Technologies de l'information et des communications (TIC) (codes NACE-BEL 59, 60.100 à 62.090 et 631)
- Recherche et le développement (codes NACE-BEL 72.110 à 72.200).

